

HVE. LE PARI DU COLLECTIF POUR FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

Créée en 2018, l'association Eco'phyt, présidée par Xavier Darras, compte aujourd'hui huit d'intérêt économique et environnemental (GIEE) composés d'agriculteurs qui font le pari HVE pour faire évoluer leurs pratiques tout en garantissant la viabilité économique de leur

VIRGINIE CHARPENET

Dans la cour de la ferme de Xavier et Hubert Darras, à Boyelles (62), un parfum mentholé accueille le visiteur. En cause, l'huile de menthe qui émane du bâtiment où sont stockées les pommes de terre. Sur l'exploitation, on cultive avant tout des pommes de terre, mais aussi du blé, des betteraves, des pois ou encore du lin.

Depuis de nombreuses années, Xavier Darras s'est lancé dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires. Aboutissement de cette réflexion : depuis 2018, il préside Eco'phyt, une association créée par le groupe de négoce Carré, lancée dans une démarche de certification collective autour de la Haute valeur environnementale (HVE).

Trois ans après sa création, Eco'phyt a essaimé dans toute la région Hauts-de-France. Constituée au départ d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)*, l'association en compte aujourd'hui huit et rassemble près de 160 agriculteurs soucieux de faire évoluer leurs pratiques tout en restant dans la performance économique.

LE CHOIX DE LA HVE

Les GIEE, et les aides auxquelles ils donnent accès, doivent poursuivre un objectif pour être reconnu comme tel par l'État (Draaf). Pour Eco'phyt, c'est un projet autour de la certification HVE qui a été privilégié. Même



Xavier et Hubert Darras, agriculteurs à Boyelles (62), et Charles Lecornet, chef de culture dans une exploitation au sud de Bapaume. © V.CH.

ritoire mais l'objectif principal est la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires (diminution de l'indice de fréquence de traitements, IFT). La participation à une démarche collective autour de la HVE permet de « se situer les uns par rapport aux

d'année en année », avance Xavier Darras. « Les rencontres entre agriculteurs grâce à Eco'phyt permettent de se rendre compte qu'on peut essayer des choses », avance Charles Lecornet, chef de culture sur l'exploitation Lely à Beaumetz-les-Cambrai (62). On peut échanger sur les

expériences et les techniques de chacun pour ensuite se les approprier ». « La certification HVE est une reconnaissance car baisser son IFT nécessite de gros efforts techniques et une prise de risque », avance Xavier Darras. Il ajoute : « Au-delà des baisses d'IFT, il s'agit aussi de préserver

si celle-ci n'est pas une fin en soi, mais plutôt un outil pour progresser. Pour Xavier Darras, la certification, qui suscite actuellement des débats (*lire encadré*), présente en effet des intérêts.

« Lancer cette démarche à travers Eco'phyt permet de l'inscrire dans une logique de filière », note l'agriculteur. Les industriels McCain, Bonduelle, Tereos ou encore Vitalis, partenaires d'Eco'phyt, suivent de près les travaux menés. « Un des enjeux du déploiement de la HVE est le partage du risque », avance Xavier Darras.

Chaque GIEE travaille sur des problématiques liées à leur ter-

HVE : deux voies qui font débat

En matière d'exploitations certifiées HVE, le monde se sépare en deux : celles qui ont opté pour la voie A, comme c'est le cas pour Eco'phyt, et celles, majoritaires, qui ont opté pour la voie B. C'est cette subtilité qui a valu récemment à la HVE d'être épinglée par l'Office français de la biodiversité (OFB).

La voie A consiste à répondre à 24 exigences réparties dans quatre catégories : biodiversité, phytosanitaires, fertilisation et irrigation. L'enjeu principal est la diminution de l'IFT. La voie B vise à répondre à deux exigences : la part des IAE (infrastructures agro-écologiques) qui doit être supérieure à 10 % de la surface agricole utile (SAU) et le poids des intrants qui ne doit pas dépasser 30 % du chiffre d'affaires (CA) total de l'exploitation.

Pour rappel, au 1^{er} juillet 2020, 8 218 exploitations étaient certifiées HVE, dont près de 7 000 exploitations viticoles, majoritairement en voie B. C'est notamment pour ces exploitations que l'OFB se montre sévère en rappelant qu'en moyenne, « les exploitations viticoles ne consacrent que 14 % de leur CA aux intrants » et qu'il est donc plus simple pour elles d'être certifiées.

Du côté d'Eco'phyt, la seule HVE qui vaille passe par la voie A, question d'image et de crédibilité aux yeux du grand public. « À terme, il n'est pas impossible que la voie B disparaisse », glisse Xavier Darras. Mais, à un an des élections présidentielles, il y a peu de chance que les choses bougent... au risque de froisser le monde viticole.